

Dans les lycées, résistons au Plan Local d'Évaluation

Dans sa réforme du lycée datant de 2019, le ministère a supprimé en grande partie les épreuves nationales qui constituaient le bac, et généralisé, après l'échec puis l'abandon des E3C et deux années de COVID, le contrôle continu.

Depuis la rentrée 2021, les notes des bulletins scolaires comptent pour 40% de la note du bac, cela étant applicable pour le bac 2023 avec la prise en compte des notes de première dès cette année.

Cette forte place au contrôle continu, ainsi que la place prise par Parcoursup, qui institue toujours plus de concurrence entre les élèves puisque les places à l'Université sont devenues limitées, entraînent une importance de l'évaluation de l'élève sur le cycle terminal énorme.

Cette place de l'évaluation, qui est continue pour les élèves, est extrêmement anxiogène pour nos élèves et leur famille. Ce stress se répercute sur les enseignant·es, auxquels les familles demandent de plus en plus de compte.

À ces deux réformes mises en place, Parcoursup et la réforme du lycée, et après le scandale de l'harmonisation du bac 2021, le ministère ne répond que par une contrainte supplémentaire pour les enseignant·es : le PLE (plan local d'évaluation). Les enseignant·es du cycle terminal au lycée sont désormais contraint·es de présenter au CA et au CVL (conseil de la vie lycéenne) un cadre commun pour l'évaluation, propre à chaque établissement.

Cette réponse du ministère ne règle pourtant aucun des problèmes rencontrés. Aucun crédit supplémentaire n'a été accordé aux universités pour ouvrir plus de place et mettre fin à la concurrence à l'entrée dans le supérieur, faisant de Parcoursup une véritable épreuve du combattant pour les élèves et leur famille. Elle ne joue pas non plus les différences de notation inter établissement, ni même intra établissement. Le PLE n'est qu'une étape supplémentaire vers le contrôle des pratiques pédagogiques des enseignant·es.

Le PLE se met ainsi en place dans les lycées depuis début septembre : convocation de plénières, conseils d'enseignement organisés sur deux demi-journées banalisées, et remontée en conseil pédagogique du document final qui sera présenté au CVL et au CA dès le mois d'octobre pour certains établissements. En parallèle, le ministère sort son guide de l'évaluation qui concerne l'ensemble des disciplines, français et philosophie compris, pourtant évaluées uniquement par une épreuve terminale. Les inspections convoquent des enseignant·es chargé·es de porter la bonne parole du ministère et imposant le guide de l'évaluation pour cadre. Un document présenté par les chef·fes d'établissement définit les incontournables du cadre : la fréquence des notes y est à définir, les trois enseignements de spécialité doivent être régis par un même cadre, le nombre minimal de notes annuelles doit être établi, permettant à l'élève, en deçà de ce seuil, de passer une épreuve ponctuelle dont la note remplacera au contrôle continu la moyenne des moyennes. Une épreuve finale en somme.

Face à cette nouvelle attaque contre notre liberté pédagogique et face à ce que permet un tel cadre (contrôle plus grand de la hiérarchie et des familles, mise en place d'une ossature pour un passage du bac en contrôle continu), il est indispensable d'agir collectivement. Et de réaffirmer notre opposition aux réformes ministérielles, dont la réforme du lycée et Parcoursup.